



Droit à l'image sur prospectus à des fins commerciales

Par **LucieV**, le **24/09/2020** à **21:49**

Bonjour,

Un parc d'attraction a utilisé ma photo ainsi que celle de ma fille de 4 ans pour ses prospectus, grandes affiches dans les villes autour, site internet, verre à l'effigie du parc etc.. sans mon accord (à moins que cela soit sous/entendu à l'achat d'un billet d'entrée au parc ??). Sans pour autant aller jusqu'à porter plainte, puis-je au moins réclamer un dédommagement financier ou sont-ils dans leurs droits ?

Bien cordialement,

Lucie V

Par **Visiteur**, le **25/09/2020** à **16:31**

Bjr

Vous devriez commencer par vous assurer que ce droit n'est pas attaché à l'achat du billet, mais dans ce cas, il aurait fallu que l'on vous fasse signer une acceptation des conditions générales.

Par **LucieV**, le **25/09/2020** à **16:58**

Je vous remercie pour votre réponse, j'ai effectivement regardé les conditions générales de ventes du billet mais elles ne font aucune mention de photo ou d'image. Avez-vous une idée du montant que je pourrais demander sachant que ma fille est mineure ?

Par **Visiteur**, le **25/09/2020** à **18:20**

Vous plaisantez ?